

COMMUNE DU NOYER EN OUCHE

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 OCTOBRE 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 9

Présents : 7

Votants : 8

Date de convocation : 23 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trente et un octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie du Noyer en Ouche, sous la présidence de Madame Josette MUSSET, Maire du Noyer-en-Ouche.

Étaient présents : Lydie FAURE, Olivier POULAIN, Paul DOITEAU-LEVEE, Françoise MAIRESSE, Catherine FAUCHE, Patrick POTTIER

Étaient absents : Eric DEJEAN-SERVIÈRES (pouvoir à Josette MUSSET), Corinne GUILLON

Secrétaire de séance : Patrick POTTIER

ORDRE DU JOUR :

- Approbation procès-verbal du conseil du 4 octobre 2024
- Point urbanisme
- Devis trottoir salle des fêtes
- Devis réfection des trois portes en bois des garages et colombage de l'abri bus
- Organisation des journées des 9 et 11 novembre 2024
- Questions diverses et informations

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 OCTOBRE 2024 :

Le procès-verbal du conseil municipal du 4 octobre 2024 est validé par tous les membres présents du conseil.

POINT URBANISME :

- Demande de CU informatif de Me HOMO à Beaumont Le Roger sur parcelle ZC 3 de 6280 m2 rue du Bois Fleuret pour Mr BORDENET.
- Déclaration préalable de Monsieur DECLERC – 16 rue du Bois Fleuret – LES QUATRE-HOUX – pour la construction d'un garage de 20m2 et d'un abri de jardin de 10 m2. Dossier classé sans suite car ce projet relève du champ d'application du permis de construire et non de la déclaration préalable.

DEVIS TROTTOIR SALLE DES FÊTES :

Suite au ravalement des façades de la salle des fêtes, Madame Le Maire explique que pour protéger les murs, il convient de réaliser un trottoir au pied des murs donnant sur le jardin.

Elle présente un devis de LA RISLOISE DE CONSTRUCTION de 4.531,42€.

Le conseil conteste l'épaisseur de la dalle prévue de 12 cm disant que 6 cm suffirait amplement. Catherine FAUCHE demande à revoir aussi le montant du poste « coffrage et décoffrage ».

Madame le Maire s'engage à renégocier ce devis.

DEVIS REFECTION DES TROIS PORTES DES GARAGES ET DU COLOMBAGE DE L'ABRI BUS :

Les portes en bois des garages et le colombage de l'abri bus ont besoin d'être restaurés.

Madame Le Maire présente un devis de l'entreprise GUESNET à Bernay de 1.542,00€ correspondant au ponçage, une couche d'impression et deux couches de lasure.

A noter que ces travaux seront réalisés au printemps en même temps que le ravalement de la façade arrière de la salle des fêtes.

Après délibération, le conseil accepte ce devis à l'unanimité.

ORGANISATION DES JOURNEES DES 9 ET 11 NOVEMBRE 2024 :

9/11

Madame Le maire dit avoir une quinzaine d'inscriptions en dehors du conseil pour cette demi-journée éco-citoyenneté.

- RDV à la salle des fêtes à 8H30
- Accueil des participants avec café et viennoiseries
- Répartition des tâches. Le conseil demande que les tâches soient listées sur une feuille afin que les participants puissent s'inscrire sur celles qui les intéressent.
- Départ sur le terrain vers 9 heures.

La liste des tâches est énoncée et le conseil fait le point du matériel qu'il va falloir prévoir.

Pour clôturer cette matinée, il est convenu qu'un apéritif sera offert aux participants pour les remercier de leur aide.

11/11

- RDV sur le parking de la salle des fêtes à 10H30/10H40.
- Départ du cortège vers le monument aux morts à 10H50

Madame le Maire rappelle le rôle de chacun et demande à ce que les conseillers soient en tête du cortège.

Elle informe le conseil que cette année nous aurons 4 enfants qui participeront à la cérémonie.

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS :

Sécurité de la salle des fêtes :

Lors du dernier week-end de location de la salle des fêtes, 8 jeunes ont encore dormi dans la salle malgré l'interdiction nettement formulée. (oralement et par écrit dans le règlement)

Madame le Maire explique qu'il serait plus prudent d'anticiper un éventuel problème en posant deux détecteurs de fumée.

Le conseil approuve cette décision.

Salle des fêtes et locaux :

Notre local des archives doit être revu. Les étagères menacent de tomber car trop remplies et non fixées au mur. L'armoire des réserves de la mairie devrait être installée en dehors du local électrique car, par mesure de sécurité, celui-ci ne devrait pas être fermé à clé.

Mais avant de prévoir ces réaménagements, Madame Le Maire propose au conseil d'octroyer le local « archives » au comité des fêtes, et de transférer nos archives et autres matériels dans le local actuellement prêté au comité des fêtes qui se trouve dans la salle des fêtes.

Le local archives disposant d'une grande table et de nombreuses chaises, pourra être utilisé pour leurs réunions. Dans ce cas elle propose d'acheter une armoire à clés pour la vaisselle qui sera installée dans la cuisine et qui sera à disposition de la mairie et du comité des fêtes.

Les chariots pour les plateaux et les pieds des tables pourront rester dans le local qui est assez grand pour y accueillir nos archives, les drapeaux, les décorations de Noël et les panneaux de René LESUR.

Le radiateur de la salle « archives » sera remplacé par deux radiateurs moins énergivores.

Pour information la salle des fêtes a été louée cette année 14 fois ce qui représente un gain de 2730€.

(2 demi-journées, 1 journée, 5 week-ends commune, et 6 week-ends hors commune)

La mairie organise au minimum 6 événements par an. Cette année 7.

Après débat, le conseil accepte la permutation des deux locaux et statue sur le fait que la salle des fêtes sera prêtée au comité des fêtes pour des animations attirant un minimum de 50 participants.

Cadeau de fin d'année : Madame Le Maire présente 4 propositions. Le conseil à la majorité choisit la carte de vœux avec un stylo.

Le concert de Noël est prévu le 30 novembre à 19 heures. Lydie FAURE pense qu'il faudrait modifier l'heure de l'inauguration de la dénomination de la salle des fêtes et propose 11 heures au lieu de 16 heures. Le conseil accepte la proposition.

Participation scolaire :

Madame Le Maire informe le conseil qu'elle demande des explications à Monsieur MADELON, Maire de Mesnil en Ouche, quant au montant de la participation scolaire.

Elle explique que celle-ci est de 3 à 4 fois plus élevée que celle des autres communes.

Par une circulaire de la préfecture du 10 juillet 2024, il est clairement stipulé que le calcul de ce montant doit être précisé à la commune de résidence qui doit participer aux frais afin d'éviter des contestations.

Tour de table :

Lydie FAURE demande :

- Le point sur le repas communal. Madame Le Maire dit attendre encore une facture avant de le faire.
- Ce qu'il est prévu pour le sentier communal au Milan entre les propriétés de Mr et Mme TERCIER, Mme SANGELLE et Mr JOUY. Madame Le Maire explique qu'il va y avoir un devis pour chaque propriétaire concerné avec mise en demeure d'effectuer les travaux d'élagage.

Françoise MAIRESSE informe le conseil avoir pris des renseignements auprès de deux établissements pour le repas des anciens prévu courant 1^{er} semestre 2025. Il faut compter entre 65 et 70€ par personne pour un déjeuner/spectacle, tarifs auxquels il faudra ajouter la location du car.

Elle émet aussi l'idée d'une croisière sur la seine.

Patrick POTTIER conseille de s'adresser aux CARS PERRIER qui propose des événements clés en main (voyage + déjeuner + spectacle) à des tarifs corrects.

Lydie FAURE rappelle qu'il y a aussi une possibilité d'utiliser un car d'Intercom.

Ce déjeuner sera offert par la mairie aux habitants âgés d'au moins 70 ans. Les autres habitants pourront participer en payant leur place.

Françoise MAIRESSE demande s'il sera possible de publier un post sur le Facebook de la mairie au sujet des animations de Noël chez Dany DANICOURT au Milan. Madame Le Maire s'engage à le faire.

Séance levée à 20H55

Josette MUSSET
Le Maire,



The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Josette Musset'. To the right of the signature is an official circular stamp. The stamp features a central illustration of a building, likely a town hall, with a star above it. The text 'Mairie' is at the top, and '10 Le Noyer en Ouche' is at the bottom. In the center of the stamp, it says 'REPUBLIQUE FRANÇAISE'.